



Valparisis  
AGGLO



# Avenant aux contrats de Ville VAL PARISIS 2015 - 2022

## Protocole d'engagements renforcés réciproques

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>LISTE DES SIGNATAIRES</b> .....	<b>5</b>
<b>DATE DE SIGNATURE DU PROTOCOLE</b> .....	<b>5</b>
<b>METHODE DE TRAVAIL ET MODALITE DE REDACTION DU PROTOCOLE</b> .....	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DES CONTRATS INITIAUX ET MODIFICATIONS</b> .....	<b>8</b>
<b>ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT OPERATIONNEL</b> .....	<b>9</b>
<b>ARTICLE 3 : MODALITES DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>10</b>
<b>ARTICLE 4 : PRIORITES ET ENJEUX – OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS PARTAGES</b> .....	<b>11</b>
<b>COHESION SOCIALE</b> .....	<b>12</b>
➤ <b>RENFORCER LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE POUR L'INCLUSION DE TOUS</b> .....	<b>12</b>
➤ <b>RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DE TOUS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION</b> .....	<b>15</b>
➤ <b>MOBILISER L'EXPERTISE D'USAGE DES HABITANTS</b> .....	<b>16</b>
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI</b> .....	<b>18</b>
➤ <b>SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE COMME VECTEUR D'INSERTION SUR LE TERRITOIRE</b>	
➤ <b>DÉVELOPPER ET PARTICIPER À LA COORDINATION DES ACTEURS DE L'EMPLOI</b> .....	<b>19</b>
<b>SECURITE ET PREVENTION</b> .....	<b>21</b>
➤ <b>RENFORCER LA COORDINATION ET LE PARTENARIAT AFIN DE GARANTIR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION</b> .....	<b>21</b>
<b>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</b> .....	<b>24</b>
➤ <b>AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS ET LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS</b> .....	<b>24</b>
<b>PILOTAGE</b> .....	<b>27</b>
<b>PARTICIPATION DES HABITANTS</b> .....	<b>29</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>31</b>



## PREAMBULE

La mobilisation nationale pour les quartiers a été adoptée en conseil des ministres le 18 juillet à l'issue d'une grande concertation. Elle comprend 40 décisions gouvernementales et s'appuie sur 3 orientations « Garantir les mêmes droits », « Favoriser l'émancipation », « Refaire République » dans les quartiers de la politique de la ville.

La concrétisation de ces mesures dans les territoires revêt une importance essentielle, en lien étroit avec les collectivités locales et les partenaires de la politique de la ville. Les contrats de ville conclus en 2015 constituent le cadre privilégié de cette concrétisation. A cet effet, les contrats de ville ont été prorogés par la loi de finances pour 2019 et jusque fin 2022, en cohérence avec les engagements de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers qui se déploient sur la durée du quinquennat.

La circulaire du 22 janvier 2019 invite les préfets à engager la rénovation des contrats de ville afin d'inscrire les engagements de la mobilisation nationale dans chacun des contrats et territoires de la politique de la ville. Signe de son importance particulière, cette circulaire est adressée à l'ensemble des membres du Gouvernement, aux procureurs de la République, aux recteurs et aux directeurs généraux des agences régionales de santé, en vue de marquer la mobilisation de l'ensemble de l'appareil de l'Etat en faveur des quartiers de la politique de la ville, de l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants et de la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Cette rénovation des contrats de ville revêt la forme d'un avenant aux contrats de ville et prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Dans une perspective de cohérence avec l'évolution du contexte local et des contrats de ville du territoire, les partenaires ont eu pour ambition de prioriser des axes d'intervention des contrats de ville des prochaines années, au travers d'un protocole unique, à l'échelle de la communauté d'Agglomération Val Parisis.

Cet avenant a donc une double vocation, d'une part la priorisation (des axes d'intervention) élaborée à partir d'une concertation participative et d'autre part la fusion des 2 contrats de ville existant sur le territoire au travers de la reformulation et l'élaboration d'enjeux stratégiques communs.

En cohérence avec les contrats de ville initiaux, la démarche engagée permet ainsi de fixer des orientations communes à l'ensemble des partenaires jusqu'en 2022, d'intégrer les mesures de l'Etat tirées du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers à l'échelle locale.

## LISTE DES SIGNATAIRES

- Préfet du Val d'Oise
- Communauté d'agglomération Val Parisis
- Ville d'Ermont
- Ville de Herblay-sur-Seine
- Ville de Franconville
- Ville de Montigny-lès-Cormeilles
- Ville de Pierrelaye
- Ville de Sannois
- Ville de Taverny
- Procureur de la République
- DDSP
- Conseil Départemental du Val d'Oise
- Conseil Régional Ile de France
- DSDEN du Val d'Oise
- ARS
- CAF du Val d'Oise
- 1001 Vies Habitat
- CDC Habitat
- Batigere en ile de France
- Erigere
- ICF Habitat la Sablière
- Immobilière 3F
- Logirep
- Seqens
- Val d'Oise Habitat
- Val Parisis Habitat
- Vilogia
- Pôle Emploi
- Mission Locale de Taverny
- Mission Locale de la Vallée de Montmorency
- E2C
- EPIDE

## DATE DE SIGNATURE DU PROTOCOLE

Le comité de pilotage rénovation du contrat de ville rassemblant les signataires s'est tenu le 12 novembre 2019 afin de valider le protocole d'engagements renforcés et réciproques

## METHODE DE TRAVAIL ET MODALITE DE REDACTION DU PROTOCOLE

Initiée par un comité de pilotage, organisé le 28 mars 2019, par le préfet délégué à l'égalité des chances, la rénovation du contrat de ville, pour le territoire de Val Parisis, a été pilotée par l'EPCI en lien avec le pôle ressources 95, l'Etat et menée conjointement avec les communes en politique de la ville du territoire. Dans un souci d'efficacité, la démarche a été structurée et ponctuée de temps distincts avec des objectifs définis clairement :

Dans un premier temps, les comités techniques restreints composés des équipes projet politique de la ville, conseils citoyens, délégués du préfet du territoire se sont réunis pour interroger le droit commun des collectivités, les conditions de réussite de la démarche et ses limites. A partir d'un état des lieux des dispositifs de droit commun et des actions spécifiques déployées par les collectivités, le groupe de travail a construit l'organisation d'une journée de travail participative, inter partenariale, autour de 5 thématiques (sécurité/tranquillité publique, cadre de vie/lien social, santé, développement économique emploi et éducation).

Dans un deuxième temps, les signataires du contrat de ville et d'autres partenaires ont été invités sur la journée complète, le 27 juin 2019, pour aborder la phase de concertation et co-construction. Le principe de réunion plénière sous forme de world café a favorisé les échanges de pratiques et les partages d'expérience entre les participants pendant les ateliers thématiques. Chacun des ateliers animés par un binôme composé de deux membres de l'équipe projet, délégué du préfet et du pôle de ressources 95 a permis d'avancer les priorités pour la période 2019-2022, enrichies de l'état des lieux partagé tout en reprenant les mesures et indicateurs de l'Etat. Entre 11 et 29 personnes ont participé à chacun des ateliers. La mixité des participants s'est faite de manière assez naturelle. Ainsi chaque atelier a réuni des acteurs institutionnels, bailleurs, associatifs et des représentants des conseils citoyens.

Deux thématiques se sont démarquées au regard de la surreprésentation des partenaires mobilisés sur les groupes :

- Cadre de vie
- Sécurité, tranquillité publique, prévention

Près d'une centaine de partenaires a participé à cette journée et les débats ont mis en évidence la nécessité d'une cohérence de réponses aux problématiques des habitants des quartiers prioritaires.

A l'issue de cette journée, une phase de restructuration des échanges / reformulation des contenus pour une restitution aux partenaires s'en est suivie.

Cette phase s'est faite en groupe de travail restreint, avec l'équipe projet territoriale, les délégués du préfet et le pôle de ressources 95, et a nécessité plusieurs séances de travail.

Ce travail n'a pu être mené avec les partenaires lors de la journée d'échanges au regard de la densité du programme.

La synthèse des échanges entre les professionnels, habitants et élus a permis de repositionner les orientations des contrats de ville au plus près des préoccupations de terrain et a servi de support à l'élaboration du présent avenant.

Enfin, le présent avenant a fait l'objet d'échanges en comité technique avant d'être adopté en comité de pilotage.

## INTRODUCTION

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville, qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la région.

Elle mobilise et adapte en premier lieu les actions relevant des politiques publiques de droit commun et lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.

Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la co-formation.

La réforme de la politique de la ville a engagé l'élaboration de nouveaux contrats de ville de nouvelle génération qui ont succédé, à partir de 2015, aux contrats urbains de cohésion sociale.

L'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine a défini un nouveau cadre contractuel en positionnant un pilotage intercommunal.

La circulaire du 15 octobre 2014 a précisé les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville. Ainsi, les nouveaux contrats de ville pouvaient prendre deux formes différentes : un contrat unique ou un contrat-cadre intercommunal mettant en cohérence plusieurs conventions territorialisées par commune.

Le choix s'est orienté sur un contrat unique pour la CA Le Parisis, composée de 6 communes abritant des territoires relevant de la politique de la ville :

- Franconville
- Herblay-sur-Seine
- Montigny-lès-Cormeilles
- Pierrelaye
- Sannois
- Taverny.

La CA Val et Forêt comprenait une seule commune en politique de la ville : Ermont.

L'actuel périmètre de la CA Val Parisis, né en 2016 de la fusion de la CA Le Parisis (CALP), d'une partie de Val et Forêt (CAVF) et de la commune de Frépillon, compte donc deux contrats de ville signés en juin 2015.

L'architecture de ces derniers et leurs enjeux respectifs sont sensiblement les mêmes grâce à l'anticipation de l'évolution des périmètres. La CA Le Parisis, 8 QPV avec deux communes entrantes, a associé l'équipe projet de la CA Val et Forêt, 1 QPV, à ses travaux d'élaboration « contrat de ville ».

Le territoire de la CAVP comporte donc 7 communes en politique de la ville avec 9 quartiers prioritaires, dont un intercommunal reconnu d'intérêt régional par l'ANRU, soient 17 494<sup>1</sup> habitants :

---

<sup>1</sup> Insee, Recensement de la population (RP) 2013.

Libellé	Populatio n	Jeunes de 0 à 14 ans (%)	Réussite au brevet (%)	Taux de pauvreté (%)	Taux d'emploi des femmes (%)	Taux d'emploi des hommes (%)	Taux de vacance (%)	Logements sociaux	Collèges publics<300m	Collèges publics REP <300m	Collèges publics REP <<300m	ZSP
<b>95 Val-d'Oise - CA Val et Forêt &amp; CA le Parisis</b>												
Mare Des Noues	1 079	18,4		43,8	58,9	56,1	1,1	330				
Montédour	1 687	30,3		29,1	58,6	67,4	1,2	653				
Les Naquettes	1 151	29,5	84,1	35,8	51,5	54,2	2,9	369	1	0	0	
Les Frances	2 962	27,9	79,1	33,1	53,2	59,4	1,5	1 004	1	1	0	
Clos Saint Pierre Elargi	1 339	27,8		26,9	57,6	65,2	0	484				
Bas Des Aulnaies - Carreaux FI	4 726	21	81,7	32	60	61,3	7,8	979	2	0	0	
Les Pins	1 016	22,9	92,5	40	50,5	57,3	1,8	349	1	0	0	
Les Sarments Et Les Nérins	1 055	23,1		29,1	66,5	62,3	8,4	401				
Les Chênes	2 479	25,8	73,6	31,8	56,5	59,9	3,9	835	1	0	0	
<b>ensemble des QP - CA Val et Forêt &amp; CA le Parisis</b>	17 494	24,9	82		57,1	60,6	3,6	33,4				
<b>total CA Val et Forêt &amp; CA le Parisis</b>	169822	21,4	84,1		64,6	71	4,4	14				

Les contrats de ville reposent sur trois piliers : un pilier « cohésion sociale », un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » et un pilier « développement économique et emploi ». Les thèmes de la jeunesse, de l'égalité femmes-hommes et la prévention de toutes les discriminations y sont abordés de manière transversale.

Le pilier « cohésion sociale » a pour objectif de mettre en place des actions visant « à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations ». Ce volet s'intéresse aux questions d'éducation, de politiques sociales, de santé, d'accès aux services publics mais aussi de prévention de la délinquance.

**La tranquillité publique, thème transverse aux axes cohésion sociale et cadre de vie, est prégnante et récurrente pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, c'est pourquoi cette thématique a fait l'objet d'un traitement, en tant que pilier dans le contrat de ville de la CA Le Parisis.**

Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » a pour objet de relayer les actions relatives au cadre de vie, s'inscrivant ou non dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) et du dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Le pilier développement économique et emploi représente un enjeu majeur pour les quartiers prioritaires dans la mesure où leurs taux de chômage sont, généralement, bien supérieurs à ceux de l'unité urbaine à laquelle ils appartiennent et ce malgré la multitude de dispositifs mobilisés pour réduire cette inégalité.

Au cours de la démarche de rénovation des contrats, les acteurs ont soulevé comme problématique transverse en matière d'insertion et d'accès aux droits l'absence de maîtrise des nouvelles technologies numériques et du français.

## ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DES CONTRATS INITIAUX ET MODIFICATIONS

Située au centre du Val d'Oise, la communauté d'agglomération Val Parisis regroupe actuellement les communes de Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis, Eaubonne, Ermont, Franconville-la-Garenne, Frépillon, Herblay-sur-Seine, La Frette-sur-Seine, Le Plessis Bouchard, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Saint-Leu-La-Forêt, Sannois et Taverny.

Val Parisis est une agglomération récente issue de la fusion, en 2016, de la CA Le Parisis et d'une partie de la CA Val et Forêt et de la commune de Frépillon.

Il est à noter que la CA Le Parisis est la seule agglomération du Val d'Oise qui a accueilli deux communes entrantes en politique de la ville en 2014 : Herblay-sur-Seine et Pierrelaye.

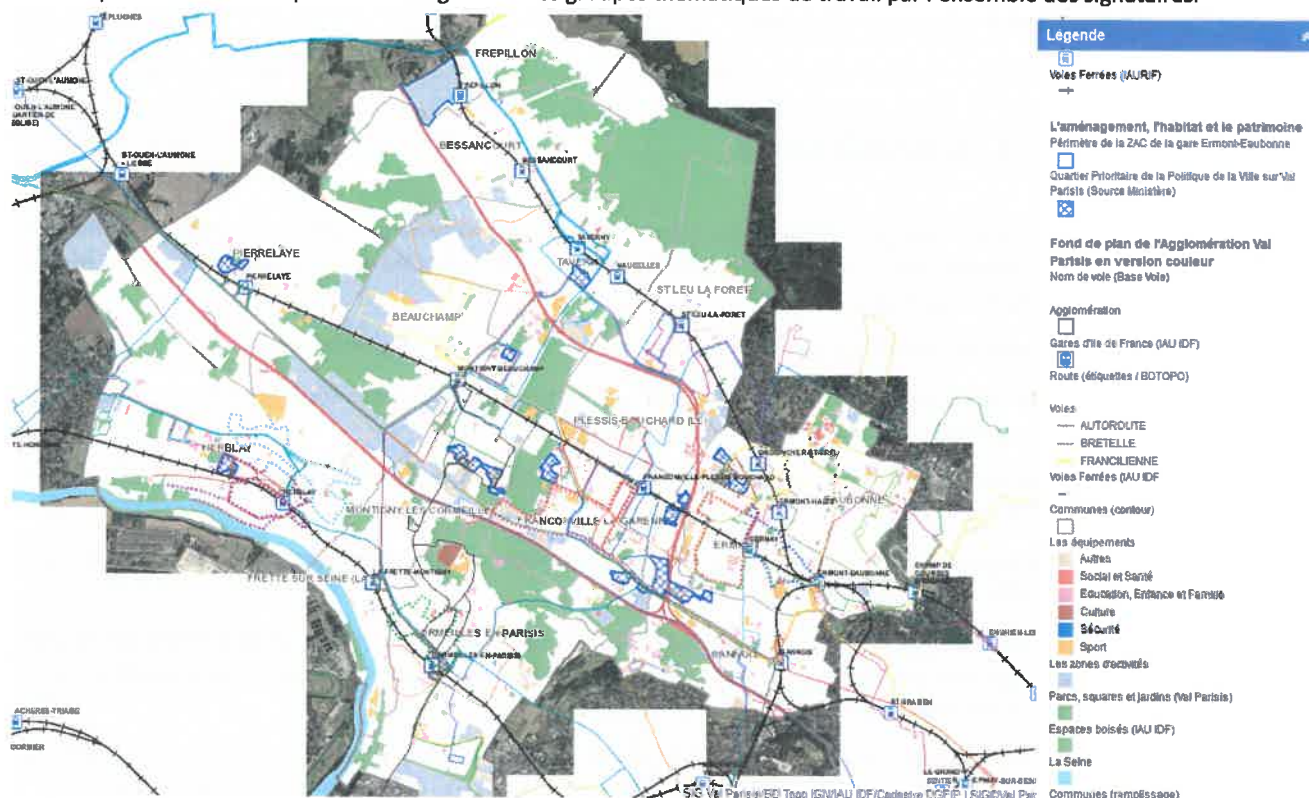
L'évolution du périmètre ultérieure à la signature des contrats de ville a eu un impact sur la politique de la ville : deux contrats de ville ont été élaborés, celui de la CALP et celui de CAVF. La loi ayant positionné les intercommunalités en tant que co-pilotes des contrats de ville aux cotés de l'Etat, la CAVP reprend à son compte la fonction ensemble et de pilotage de chaque contrat de ville soient :

- l'élaboration du diagnostic de territoire et définition des orientations du contrat de Ville en concertation étroite avec les communes;
- l'animation et coordination des dispositifs et actions s'inscrivant dans le cadre du contrat de Ville.



Comme évoqué en introduction, l'anticipation de la fusion a permis un travail en synergie tout en gardant la spécificité de chaque territoire au niveau du diagnostic des communes avec parfois des réponses spécifiques.

En outre, la circulaire du 22 janvier 2019 pour une mobilisation nationale en faveur des habitants avec le prolongement jusqu'en 2022 des contrats de villes offre l'opportunité de définir des objectifs communs aux deux contrats de ville sur la période 2019-2022 en priorisant les champs mis en exergue lors des groupes thématiques de travail par l'ensemble des signataires.



## ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT OPERATIONNEL

Cet avenant aux contrats de ville Val Parisis a pour objectif de poursuivre le travail engagé, de renforcer les politiques publiques et permet de réaffirmer la volonté d'agir en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Il a notamment pour vocation de prioriser des axes d'intervention communs, sur la période 2019-2022 au travers d'un dialogue inter partenarial, enrichis des visions spécifiques et champs d'actions respectifs de chacun.

Il s'appuie sur l'évaluation à mi-parcours des Contrats de Ville et tient compte des évolutions constatées, aussi bien au travers des actions mises en place depuis 2015 que des nouvelles orientations définies et des mesures adoptées.

Le bilan à mi-parcours a mis en exergue le fait, qu'au regard de sa transversalité, la politique de la ville est un outil structurant permettant de diffuser une méthodologie d'intervention, de faire émerger des questionnements, d'interpeller les politiques publiques et de mobiliser leurs acteurs, de décloisonner les interventions tout en s'efforçant de promouvoir une culture commune et territoriale.

Cette méthodologie a permis d'aboutir à la fois à :

- Une réflexion commune afin d'aborder les problématiques et leurs réponses dans une approche territoriale plus stratégique
- Une implication coordonnée et efficiente des partenaires
- Une mise en synergie des différents acteurs de la Politique de la Ville au service des habitants

En ce sens, ce protocole d'engagements renforcés et réciproques doit :

- Traduire dans un document unique la fusion des 2 contrats de ville, ceux des CA le Parisis et Val et Foret, signés en 2015.

- Mettre l'accent sur les priorités définies ou redéfinies au regard de l'évaluation à mi-parcours, et des résultats de la concertation participative engagée, notamment avec les conseils citoyens, tout en intégrant les engagements de l'Etat tirés de la circulaire : ces éléments déterminant des enjeux, des méthodes d'intervention et d'évaluation communs.
- Questionner sur les pratiques afin que les signataires prennent toute leur place dans :
  - La construction, le suivi et l'évaluation des engagements et perspectives du présent avenant
  - Ainsi que dans leurs propositions d'actions.

## ARTICLE 3 : MODALITES DE GOUVERNANCE

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine met en œuvre une réforme du cadre de la politique de la ville pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté. Désormais, les quartiers prioritaires sont définis à partir d'un critère unique : le revenu par habitant.

Le contrat de ville constitue l'outil de mise en œuvre de la politique de la ville à l'échelle intercommunale.

Ce contrat mobilise l'ensemble des acteurs concernés : l'Etat, l'EPCI, les communes, les collectivités (Département, Région), les bailleurs et autres partenaires dont les conseils citoyens.

Elaboré à l'échelle intercommunale, il a pour objet d'articuler les enjeux de cohésion sociale, cadre de vie renouvellement urbain et développement économique emploi.

Il revêt les engagements des signataires à mettre en œuvre les actions de droit commun et/ou spécifiques pour concourir aux objectifs de la politique de la ville : réduire les inégalités.

Le présent avenant conserve les modalités de gouvernance établies dans les Contrats de Ville initiaux, et réaffirme la position de « tête de file » de l'EPCI en charge du pilotage et de la bonne réalisation « du » contrat de ville. Ainsi, comme le prévoit la loi diverses instances participent à son animation :

- Comités de pilotage, organe politique et décisionnaire du contrat de ville, il est co-présidé par le Préfet pour l'Egalité Des Chances et le Président de l'EPCI et est composé des signataires dont les maires des communes en politique de la ville.
- Comités techniques : ils sont composés des différents techniciens représentant les membres du comité de pilotage dont les conseils citoyens.
- Groupes de travail : essentiellement composés de l'équipe projet politique de la ville du territoire et, selon le besoin, des partenaires y sont associés.

Dans cette organisation, la communauté d'agglomération Val Parisis travaille en lien étroit avec les 7 communes inscrites en Politique de la Ville.

Les différentes instances favorisent :

- une approche plus intégrée sur les différentes thématiques du Contrat de Ville,
- une coordination de différents acteurs (services, collectivités...) intervenant sur les QPV,
- une mobilisation et une plus grande lisibilité du droit commun dans la mise en œuvre des actions.

La participation citoyenne se traduit par la mise en place des Conseils citoyens, qui permet aujourd'hui une co-construction, à conforter, de la Politique de la Ville avec les habitants des quartiers prioritaires.

Même si la création des Conseils Citoyens est intervenue après la signature du Contrat de Ville, ils sont désormais installés sur chaque quartier prioritaire. Leur implication se traduit non seulement par la représentation des membres dans ces instances de gouvernance mais également par le portage d'actions spécifiques et la production d'analyse et d'expertise.

### Ingénierie mobilisée

- Au niveau intercommunal, une mise en œuvre de la coordination d'ensemble et animation du contrat de ville dont le projet de renouvellement urbain menée par une chargée de projets.
- Au niveau communal, une mise en œuvre des volets relevant des villes menée par les référents politiques de la ville des communes.

L'ensemble travaillant en étroite collaboration pour :

- l'élaboration et la mise en œuvre de documents cadre ou autres (rapports annuels, convention d'utilisation de l'abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, protocole de préfiguration NPNRU...),
- le développement et la mise en œuvre des actions (programmation...), avec la multiplicité des dispositifs afférents à la politique de la ville
- la coordination des acteurs sur les champs transversaux de la politique de la ville
- le suivi et l'animation des conseils citoyens, axe dédié plus spécifiquement aux communes.

## ARTICLE 4 : PRIORITES ET ENJEUX – OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS PARTAGES

La mobilisation des politiques publiques de droit commun est prioritaire dans la mise en œuvre des contrats de ville. Force est de constater, au regard du bilan à mi-parcours, qu'il est nécessaire de poursuivre dans cette voie et de renforcer l'engagement partenarial de tous les signataires.

Le présent avenant réaffirme ce double objectif et permet de réactualiser les documents contractuels :

- Notamment, la « fusion » des deux contrats de ville au travers de la redéfinition de priorités et d'engagements communs
- La participation active des conseillers citoyens à la définition des priorités d'intervention, à la différence des contrats initiaux qui avaient vu naître les conseils citoyens après l'élaboration des contrats de ville, et ce avec une « expertise » de 3 ans sur la politique de la ville et de ses objectifs.
- Les diagnostics territoriaux menés en 2014 soulignaient certaines inégalités territoriales qui restent encore observables, aussi les axes prioritaires redéfinis par thématiques reprennent, pour rappel les orientations stratégiques du contrat initial suivi des engagements de l'Etat, des perspectives ou objectifs visés par les collectivités ainsi que les attentes relevées en direction des partenaires.



# COHESION SOCIALE



## RENFORCER LA COMMUNAUTE ÉDUCATIVE POUR L'INCLUSION DE TOUS

### • Renforcer la réussite éducative

- Développer un accompagnement à la scolarité
- Favoriser l'accès aux loisirs éducatifs
- Développer des actions de prévention pour améliorer le climat scolaire
- Soutenir l'innovation pédagogique

### • Soutenir la parentalité

- Accompagner les parents les plus fragilisés dans leur rôle d'éducation de leur enfant
- Développer les temps d'échanges collectifs

### • Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

- Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire tout au long de la scolarité de l'élève

## ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

- Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème
  - Nombre de stages proposés (actuellement seul 1 collège à Montigny lès Corneilles est concerné par ce dispositif)
- Soutenir et maintenir **l'action des Programmes de Réussite Educative**
  - Nombre de PRE (actuellement un seul PRE est présent sur Montigny et il suit environ 200 enfants)
  - Nombre d'enfants suivis
- **Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de 30 000 places)**
  - Nombre de places en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant créées en QPV
- 100% de classes de CP et CE1 dédoublées en REP | REP+ en 2019/2020
  - Nombre de classes CP | CE1 en REP | REP + (Sur l'EPCI il s'agit de 35 classes CP | CE1 en REP dédoublées depuis la rentrée 2019/2020)
  - Dont CP dédoublé en REP | REP + en %
  - Dont CE1 dédoublé en REP | REP + en %
- Développer la pratique musicale
  - Nombre de projets « DEMOS » dans les QPV
  - Nombre de projets « Orchestre à l'école » dans les QPV

## OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS ET COMMUNES

- **Formaliser les coordinations locales, voire les mutualisations partenariales avec l'Education nationale**
  - Nombre de conventions partenariales signées
  - Nombre de coordinations mises en place

- **Mettre en œuvre des co-formations des acteurs de l'éducation concernant la parentalité et l'accueil de la parole des parents**
  - Nombre de co-formations organisées
  - Structures d'origine des participants
- **Poursuivre et renforcer les dispositifs et actions de médiations dédiés à la parentalité**
  - Nombre de parents relais (identifiés et formés)
  - Nombre d'actions de médiation école/famille
  - Nombre de REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents)
  - Nombre de LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent) et nombre de bénéficiaires
  - Nombre de référents familles (centres sociaux notamment)
- **Consolider l'offre d'accompagnement à la scolarité**
  - Nombre d'actions et part des publics résidant en QPV
  - Nombre de formations dispensées aux intervenants
- **Pérenniser l'offre de lecture publique via les médiathèques et bibliothèques, à destination de tous les publics dans le but de sensibiliser à l'apprentissage et au plaisir de la lecture**
  - Nombre de bibliothèques, médiathèques en QPV ou territoire vécu
  - Nombre d'actions de lecture publique, bibliothèque de rue (parents-enfants...) dont en QPV
- **Maintenir, développer les actions de prévention du décrochage scolaire**
  - Nombre d'actions (dont nouvelles)
  - Nombre de bénéficiaires dont en QPV

## ENGAGEMENTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- **Participer aux co-formations organisées sur l'accueil de la parole des parents**
  - Nombre de participations
- **Poursuivre, développer, renforcer le partenariat engagé avec la prévention spécialisée et les collectivités**
  - Nombre d'actions partenariales menées

## ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

- **Soutenir et développer les LAEP et les REAAP**
  - Nombre de LAEP et part du nombre de LAEP en QPV ou quartier vécu
  - Nombre de REAAP
  - Nombre de personnes accueillies
- **Soutenir les CLAS et garantir leur financement jusqu'en 2022**
  - Evolution des financements
  - Nombre d'encadrants des CLAS formés

## ENGAGEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- **Renforcer le partenariat engagé avec l'éducation nationale dans le cadre de la politique départementale de prévention spécialisée**
  - nombre et type d'actions partenariales menées par les collèges et les opérateurs de la prévention spécialisée déjà implantés dans les QPV

## ATTENTE VIS-A-VIS DE L'ÉDUCATION NATIONALE, CAF, CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

- Participation aux coordinations **locales, aux instances d'échanges**
  - Nombre de participations aux instances locales
  - Nombre d'acteurs (en termes de diversité de représentation)



## COHESION SOCIALE



### RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DE TOUS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION

- Réaliser un diagnostic local de santé en vue d'un contrat
- Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé

- Améliorer l'accès aux soins et aux droits sociaux
- Renforcer l'accès aux droits sociaux

- Développer les actions de prévention et de promotion de la santé
- Prévenir les risques en matière de santé publique et développer des actions d'éducation pour la santé
- Promouvoir la santé mentale et prévenir les addictions

### ENGAGEMENT DE L'ÉTAT

- **Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022**
  - Nombre de maisons et centres de santé pluriprofessionnels créés dans les QPV ou à proximité immédiate d'ici 2022

### OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS ET COMMUNES

- Poursuivre et **renforcer l'animation du réseau des acteurs et la contractualisation** : Contrat Local de santé, Conseil Local de Santé Mentale
  - Contractualisation CLS, CLSM
- Pérenniser et développer des actions de prévention de santé
  - Nombre d'actions
  - Part des habitants QPV participant aux actions
- Soutenir le **maintien d'une offre de soins de 1<sup>er</sup> niveau** (dont structures communales de santé)
  - Evolution du nombre de praticiens sur le territoire dont QPV
  - Evolution du nombre de maisons/centres de santé

### ATTENTE VIS-A-VIS DES COLLECTIVITÉS

- **Améliorer l'accès au foncier pour faciliter l'accès aux structures de santé**
  - Nombre de créations de structures de santé

### ATTENTE VIS-A-VIS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

- **Améliorer le temps d'attente avant la prise en charge dans les CMP et CMPP**
  - Temps d'attente avant la prise en charge dont les enfants et jeunes mineurs
- **Revoir la carte des zones déficitaires de l'ARS pour intégrer la commune de Pierrelaye** (zonage médecins Ile de France)
  - Evolution du périmètre après 2020



- Renforcer le lien social
- Renforcer le pouvoir d'agir des habitants

### ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

- **Créer 1000 postes d'adultes-relais à partir de 2019 à l'échelle nationale**
  - Nombre de postes d'adultes-relais créés
  - 190 postes ont été créés sur le Val d'Oise actuellement 3 postes sont pourvus et 3 autres sont en projet sur le Val Parisis
- Doubler le nombre de postes de coordinateurs associatifs dans les quartiers dès 2019
  - 50 nouveaux postes pour le département du Val d'Oise en 2019
  - Nombre de postes FONJEP créés
- Ouvrir 260 centres **sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022 en France**
  - Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale par QPV (réflexion en cours sur Montigny-lès-Cormeilles)
- Développer le service civique
  - Nombre de jeunes en service civique (dont part QPV)
  - 75 postes de service civique sur le territoire
- **Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes** dans les quartiers
  - Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville
  - Part des projets soutenus relevant de la thématique « égalité femme/homme »
- Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République » et à la laïcité
  - Nombre d'acteurs formés
- **Attribuer 15 millions d'euros aux associations nationales les plus structurantes dans le cadre de l'appel à projet tremplin asso**
- Jumeler les institutions culturelles avec les QPV
  - Nombre de jumelage avec les établissements culturels

### OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS ET COMMUNES

- Appuyer les instances de consultation/concertation présentes sur les territoires à commencer par les conseils citoyens
  - Nombre de conseillers citoyens actifs sur chaque territoire/à l'échelle de l'agglomération Val Parisis
- Soutenir les actions des acteurs du **territoire favorisant le lien social (fête des voisins...)** et la capacitation des habitants
  - Nombre d'actions mises en place dont portées par les habitants
  - Evolution du nombre d'actions financées (dont financement par Politique de la Ville, TFPB, FPH, bailleurs)
- **Poursuivre les diagnostics en marchant en mobilisant l'expertise d'usage des habitants**
  - Nombre de diagnostics en marchant mis en place
  - Evolution du nombre d'acteurs impliqués dans les diagnostics en marchant dont habitants QPV



## ENGAGEMENT DES BAILLEURS

- **S'appuyer sur les conseils citoyens et associations de territoire dans leurs expertises d'usage du quartier/logement et comme vecteurs de communication**
  - Nombre de réunions communes/temps de concertation communs
- **Favoriser la création d'amicale sur chaque patrimoine**
  - Nombre d'amicales ou d'associations de locataires sur les résidences en QPV
- **Favoriser l'utilisation de l'abattement TFPB sur les items liés au lien social, au bien-vivre et aux outils de concertation**
  - Evolution des actions financées sur les items dédiés au lien social (et évolution de la part consacrée)
  - Nombre de postes de développeur social urbain par quartier
  - Nombre de développeurs social participant aux diagnostics en marchant

## ATTENTE VIS-A-VIS DES CONSEILS CITOYENS

- **Communiquer sur la réalisation des actions et sur leur impact sur le quartier (afin de faire prendre conscience aux habitants de l'intérêt du Conseil Citoyen et de légitimer leurs rôles)**
  - Nombre d'actions de communication

## ATTENTE VIS-A-VIS DU PÔLE RESSOURCES

- **Continuer les actions de formation**
  - Nombre d'actions de formation (coordinateurs communaux et conseillers citoyens)

## ATTENTE VIS-A-VIS DES CCAS/CENTRES SOCIAUX/EVS

- **Développer les actions intergénérationnelles et d'implication des habitants dans la construction de projets collectifs**
  - Nombre d'actions déployées



### SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE COMME VECTEUR D'INSERTION SUR LE TERRITOIRE

- Soutenir la création d'entreprises
  - Soutenir le potentiel des habitants par le développement de l'activité économique
- Soutenir l'Économie Sociale et Solidaire
  - Développer les outils créateurs d'emploi
  - Développer le recours aux clauses d'insertion

### ENGAGEMENT DE L'ÉTAT

- Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France
  - Nombre d'entrepreneurs des quartiers accompagnés

### OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS ET COMMUNES

- **Maintenir des dispositifs d'accompagnement vers la création d'entreprise**
  - Nombre de créations
  - Nombre de formations
  - Nombre d'habitants QPV touchés
- Conforter le dispositif spécifique Citélab
  - Nombre de rendez-vous effectifs dont QPV
  - Nombre de bénéficiaire dont QPV
- Poursuivre la généralisation des clauses sociales dans les marchés publics des collectivités et suivi de leur exécution
  - Nombre d'heures d'insertion réalisées dont part habitants QPV
  - Evolution de la part IAE/ESS dans la commande publique
  - Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre du NPNRU
- **Améliorer la lisibilité des dispositifs de création d'entreprise et structures porteuses pour les acteurs de proximité (Mission Locale, gardiens, adultes relais, services sociaux...)**
  - Nombre d'actions et outils de sensibilisation aux dispositifs en direction des acteurs
  - Nombre d'accompagnements
  - Nombre de créations d'activité

### ATTENTE VIS-A-VIS DE LA CA VAL PARISIS

- **Favoriser l'émergence du pilotage et donc la coordination dans la mise en œuvre des clauses :**
  - Déploiement d'une mission mutualisée facilitateur clauses
  - Développement d'outils de coordination et d'accompagnement
  - Mise en place de l'instance

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI



### DÉVELOPPER ET PARTICIPER À LA COORDINATION DES ACTEURS DE L'EMPLOI

- Renforcer la mise en réseau et la coordination des partenaires de l'emploi
- Optimiser le pilotage territorial et local des acteurs de proximité
- Rapprocher l'offre et la demande

- Lever les freins à l'emploi
- Accompagnement vers l'emploi pour tous

### ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

- Poursuivre le déploiement des emplois francs
  - Nombre d'emplois francs
- **Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée**
  - Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)
  - Nombre et part de jeunes en E2C résidant en QPV (cible 40%)
  - Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résidant en QPV (cible : 20%)
  - Nombre et part de jeunes en Epide résidant en QPV (cible :50% en 2021)
- Accompagner 100 000 jeunes dans les quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018
  - Nombre de jeunes des QPV bénéficiaires de cordées de la réussite
  - Nombre de jeunes parrainés (dont en QPV)
- **Projet d'instance de coordination opérationnelle (ex : Bassin Economique Emploi Formation)**
  - Nombre de réunion, nombre de partenaires
  - Nombre d'actions issues de l'instance
- **Développer l'accès au permis de conduire**
  - Nombre d'auto-écoles associatives
  - Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié du permis à 1€
  - Nombre de missions locales équipées en simulateur pour l'apprentissage du permis de conduire

### OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS ET COMMUNES

- Maintenir le service emploi du Val Paris
  - Nombre de bénéficiaires suivis dont QPV
- **Poursuivre le soutien aux associations d'insertion sociale et professionnelle structurantes**
  - Nombre de conventions



- **Poursuivre la réalisation d'actions en faveur de l'emploi et de l'insertion notamment sur les QPV en coordination avec les acteurs de l'emploi et du développement économique**
  - Nombre d'actions
  - Nombre d'acteurs mobilisés
  - Nombre de bénéficiaires dont part des QPV
  - Nombre de stagiaires dont part QPV accueillis dans les collectivités
- **Développer les actions en faveur de la mobilité**
  - Nombre d'actions
  - Nombre d'habitants touchés (dont QPV)
- **Maintenir les ateliers sociolinguistiques pour lever les freins à l'emploi**
  - Nombre d'ASL
  - Nombre de bénéficiaires

## ENGAGEMENTS DES MISSIONS LOCALES

- **Poursuivre le développement d'actions innovantes**
  - Nombre d'actions innovantes
  - Nombres de jeunes bénéficiaires dont part QPV

## ATTENTES VIS-A-VIS DE LA REGION IDF

- **Instaurer une coordination sur l'offre de formation linguistique et de lutte contre l'illettrisme**
  - Nombre de réunions de coordination
  - **Nombre d'ateliers portés**
  - Nombre de bénéficiaires

## SECURITE ET PREVENTION



### RENFORCER LA COORDINATION ET LE PARTENARIAT AFIN DE GARANTIR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION

- Garantir la sécurité et la tranquillité
- Coproduire la sécurité et la tranquillité

- Prévenir la délinquance et la récidive
- Renforcer l'insertion sociale et professionnelle des personnes sous main de justice
- Réduire le risque d'exposition à la délinquance

- **Développer un schéma intercommunal d'accès au droit et d'aide aux victimes**
- Redéployer les dispositifs existants pour un meilleur maillage du territoire intercommunal

### ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

- **Créer 1300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine**
  - A ce stade, 3 QRR dans le Val d'Oise : Sarcelles/Garges-Lès-Gonesse ; Fosses/Louvres ; Argenteuil
- Sécurité du Quotidien (PSQ) – Renforcer le lien police-population
  - Comptes-rendus annuels faits aux élus sur l'état de la délinquance
- 185 délégués à la cohésion police-population (DCPP) contre 151 aujourd'hui
  - Nombre de DCPP en QPV sur la CAVP
- Copiloter des groupes de travail opérationnels à dimension thématique ou territoriale (**Groupe Partenarial Opérationnel...**) à articuler avec les démarches de participation des habitants
  - Nombre de groupes
  - Nombre de réunions
- Renforcer le partenariat entre le **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), les collectivités locales autour de l'accueil et la prise en charge des mineurs et majeurs sous main de justice**
  - Nombre de réunions partenariales
  - Nombre de mineurs et majeurs sous main de justice pris en charge
- Requérir dans le cadre de la politique pénale mise en œuvre par le procureur de la République le recours aux mesures de TIG et de réparation pénale
  - Nombre de TIG accueillis
  - Nombre de mesures de réparation pénale accueillies
- Pérenniser le financement du poste Intervenant Social en Commissariat (ISC)
  - Montant du financement dans le cadre du FIPD sur le poste
- Généraliser les Plans locaux de prévention de la radicalisation
  - Effectivité du plan

- Assurer le suivi de la Convention tripartite Préfecture/Parquet/Bailleurs sociaux relative à la **sécurisation de l'habitat social**
  - Nombre de bailleurs signataires
  - Proportion des bailleurs présents
  - Nombre de situations signalées
  - Nombre de personnels des bailleurs sensibilisés à la procédure
- **Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés**
  - Résultat de l'action des Groupes d'Intervention Régionaux (GIR)
  - Nombre d'actions de sensibilisation menées par les PFAD (policiers formateurs anti-drogue)

## OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS ET COMMUNES

- Poursuivre le déploiement du dispositif de vidéoprotection
  - Nombre de caméras dont en QPV
- Coordonner les acteurs de la sécurité et de la prévention
  - Nombre de réunions CLSPD
  - Structure d'origine des participants
  - Nombre de cellules de veille mises en place par CLSPD
- **Augmenter et diversifier les lieux d'accueil pour les mesures alternatives (TIG, Réparation pénale)**
  - Nombre et type de postes de TIG et réparation pénale
  - Nombre d'heures réalisées
- Développer les dispositifs de rappel à l'**ordre** et autres CDDF (Conseil pour les droits et Devoirs des Familles)
  - Nombre de rappels à l'ordre
  - Nombre de conventions signées entre les maires et le procureur de la République
- Développer la sensibilisation et la formation des acteurs de première ligne (agents **territoriaux, personnel de proximité des bailleurs...**)
  - au repérage des violences faites aux femmes et intrafamiliales
  - à l'**orientation des publics** victimes de violence
    - Nombre d'acteurs formés

## ATTENTE VIS-A-VIS DES COMMUNES

- Copiloter des groupes de travail opérationnels à dimension thématique ou territoriale (Groupe Partenarial Opérationnel...) à articuler avec les démarches de participation des habitants
  - Nombre de groupes
  - Nombre de réunions

## ATTENTES VIS-A-VIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

- Déployer des équipes de prévention sur les communes en QPV
  - Evolution du nombre d'éducateurs spécialisés par QPV (ETP)



- **Rendre lisibles et coordonnés les opérateurs d'insertion et de prévention du territoire**
  - Nombre et type d'actions de prévention secondaire mises en œuvre
  - Existence d'une base de données sur les opérateurs

## ATTENTES VIS-A-VIS DES BAILLEURS

- **S'approprier et s'impliquer dans la mise en œuvre de la convention bailleurs/police/justice**
  - Nombre de conventions mises en place
  - Nombre de bailleurs signataires
- **Mettre en place des actions régulières de sensibilisation et rappel aux règles de vivre-ensemble**
  - Nombre d'actions dont en QPV
- **S'impliquer dans les mesures alternatives (TIG) et développer les chantiers éducatifs et d'insertion**
  - Nombre de chantiers éducatifs et d'insertion mis en place dont avec la prévention
  - Nombre de jeunes bénéficiaires dont habitant QPV

# CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN



## AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS ET LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

### • Améliorer la qualité de service rendus aux habitants

- Développer la gestion urbaine de proximité
- Favoriser le bien vivre dans son logement

### • Construire la mixité et les parcours résidentiels

- Construire une politique concertée d'attribution

### • Soutenir la mobilité des habitants

- Renforcer la desserte des quartiers bénéficiaires du contrat de ville
- Développer des services favorisant la mobilité des habitants

## ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

- Amplifier le Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain sur Sannois/Franconville
  - Nombre de logements démolis/reconstruits/réhabilités
  - Date de signature
  - Date de finalisation
- Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées
  - Nombre de copropriétés dégradées traitées dans le cadre du NPNRU à Sannois et Franconville
  - Nombre de copropriétés bénéficiant d'une intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans les quartiers bénéficiaires du contrat de ville
  - Nombre de logements traités dans les sites prioritaires
- **Garantir l'utilisation des moyens financiers de la TFPB**
  - Ecart entre la programmation et le réalisé : comparatif du montant global et sur les axes de la programmation
- Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers bénéficiaires du contrat de ville
  - Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclue d'ici 2020
  - Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (cible : 25%)
- Appliquer résolument la loi Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) pour une offre de logement social accessible
  - Evolution du nombre de communes carencées sur le territoire de l'agglomération
- **Développer l'accès au permis de conduire**
  - Nombre d'auto-écoles associatives proposant le permis à 1€ par jour situées à proximité des QPV
  - Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale



## OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS ET COMMUNES

- **Poursuivre la mise en œuvre de la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans chaque territoire pour les parties signataires (communes et bailleurs)**
  - Nombre de programmations
  - Nombre d'actions réalisées dans la programmation initiale (par item)
  - Ecart financier entre le montant total de dépenses programmé et le montant total réalisé
  - Nombre de réunions avec chaque bailleur dans le cadre du suivi annuel
  - Nombre d'acteurs impliqués dans le suivi (CA Val Parisis, Conseil Citoyen, associations de prévention, adultes relais, polices...)
- **Coordonner les acteurs de la gestion urbaine de proximité**
  - Nombre de conventions mises en place
  - Nombre de réunions entre les différents acteurs de gestion
  - Nombre d'acteurs réunis
  - Nombre d'actions inter-bailleurs mises en place
  - Nombre d'actions collectives mises en place
- **Poursuivre la démarche de mutualisation au niveau de la Communauté d'agglomération Val Parisis du poste d'inspecteur salubrité (avec Sannois, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye et Montigny-lès-Cormeilles)**
  - Nombre de dossiers traités par quartier
- **Elaborer la Convention intercommunale d'Attribution (CIA) dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement, en lien avec les communes**
  - Mise en place effective de la CIA
- **Poursuivre les actions en faveur de la mobilité notamment spécifiques (jeunes, personnes en situation d'insertion, seniors, personnes en situation de handicap...)**
  - Part des recours aux dispositifs spécifiques (QPV/Ville)
- **Optimiser les lignes de bus (amplitude horaire, augmentation des fréquences selon les flux...)**
  - Nombre de quartiers desservis, points d'arrêt en QPV

## ENGAGEMENTS DES BAILLEURS

- **Communiquer et déployer des chartes de qualité de service**
  - Nombre de chartes mises en place
- **Communiquer sur son offre de produits (notamment PLS) et sur les conditions d'attribution des logements sociaux**
  - Nombre d'actions de communication mises en place

## ATTENTES VIS-A-VIS DES COLLECTIVITES

- **Renforcer la communication sur l'offre de logements, sur les conditions d'attribution des logements sociaux**
  - Nombre d'outils ou d'actions de communication mis en place

## ATTENTE VIS-A-VIS DE TOUS LES PARTENAIRES

- **Participer aux instances de coordination de la Gestion Urbaine de Proximité dans chaque territoire : bailleurs, conseils citoyens, associations, habitants, polices, communes...**
  - Présence effective de chaque partenaire

## ATTENTE VIS-A-VIS DES BAILLEURS SIGNATAIRES

- **Faciliter la participation de tous les réservataires aux commissions d'attribution de logements (lieu d'implantation des CAL)**
  - Nombre de réservataires présents et structures d'origine (sur le nombre de réservataires total)

## ATTENTE VIS-A-VIS D'ÎLE-DE-FRANCES MOBILITÉS

- **Optimiser les lignes existantes ou développer des lignes en s'attachant à ce que les quartiers bénéficiaires du Contrat de Ville soient bien desservis**
  - Nombre de quartiers desservis, points d'arrêt en QPV

## ATTENTE VIS-A-VIS DES ASSOCIATIONS

- **Déployer des actions innovantes autour de la mobilité en lien avec les besoins spécifiques repérés sur le territoire**
  - Nombre d'actions déployées



## POURUIVRE LA DYNAMIQUE D'INTÉGRATION DES PARTENAIRES À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

- **Consolider une démarche unique et intégrée**
  - Mettre en place un observatoire social et urbain
  - Faire vivre un contrat unique et intégré
  - Garantir la mobilisation du droit commun au bénéfice des quartiers en politique de la ville

### ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

- Assurer un co-pilotage du contrat de ville rénové et des engagements renforcés réciproques

### OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS ET COMMUNES

- **Faire vivre l'observatoire social et urbain**
  - Mise en place de remontée annuelle d'indicateurs d'activité et de bilan
- Pérenniser la mise en place des instances de pilotage et de coordination du Contrat de Ville à l'échelle de la **Communauté d'Agglomération Val Parisis**
  - Nombre de comités techniques mis en place
  - Nombre de réunions de travail mises en place
  - Nombre de comités de pilotage mis en place
- **Rendre compte des actions menées à l'échelle des communes dotées d'un quartier prioritaire par l'intermédiaire d'un rapport annuel vulgarisé à l'attention d'un public plus large et dépassant le seul cadre de la programmation annuelle (TFPB, NPNRU, CIL...)**
  - Edition du rapport annuel Politique de la Ville

### ATTENTE VIS-A-VIS DE TOUS LES PARTENAIRES

- **Contribuer à l'évaluation** annuelle du contrat de ville sur sa durée
  - Partager les indicateurs d'activité et de bilan figurant dans cet avenant



## INGÉNIERIE AU SERVICE DE L'ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE ET DE SES DISPOSITIFS SPECIFIQUES



### DIRECTION DE L'HABITAT, ACTION SOCIALE, POLITIQUE DE LA VILLE,

Direction du développement économique et de l'emploi ▼  
 Direction des sports ▼  
 Direction du Réseau de Lecture Publique ▼  
 Direction des Services Techniques ▲  
 Direction des Transports, de l'Aménagement, Développement durable (SIG, Observatoire) ▲  
 Direction de la Prévention et de la Sécurité ▲



### SERVICE DEVELOPPEMENT LOCAL

Centre d'Action Sociale (accompagnement social, petite enfance, centre social) ▼  
 Service Municipal de la Jeunesse ▼  
 Centre Municipal de santé ▼  
 Police Municipale ▲



### SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE ▲▼▲▼

Direction Jeunesse et Vivre Ensemble (Maison des habitants Pompidou et Baker) ▼  
 Direction Qualité et Promotion de la Ville (services techniques et Centre Technique Municipal) ▲  
 Police Municipale ▲



### SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE ▲▼▲▼

Centre social municipal des Chênes ▼▲  
 Centres socio-culturels des Chênes, François Rude et Maison de quartier des Espérances ▼  
 Direction de l'action éducative ▼  
 Service Jeunesse ▼▲  
 Service Prévention santé ▼  
 Service de prévention spécialisée (CAVP) ▼▲  
 Service des sports ▼  
 Théâtre Pierre Fresnay ▼



### DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE

- Service Maisons de proximité ▼▲

Direction des Affaires Culturelles ▼  
 Service Jeunesse ▼  
 Direction de la sécurité et prévention ▲  
 Pôle Urbain/Service Urbanisme ▲



### SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE ET VIE ASSOCIATIVE ▲▼▲▼

Service Affaires culturelles & Jeunesse ▼▲▼  
 Service Education ▼  
 Pôle Seniors-Santé ▼



### SERVICE DES AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSVERSALES

- Unités de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et service Prévention ▲▼▲

Service Action Culturelle ▼  
 Centre Communal d'Action Sociale de Montigny-lès-Cormeilles ▼▲  
 Service Municipal de la Jeunesse ▼▼  
 Police Municipale ▲▲

### CAISSE DES ÉCOLES

- Porteuse du Programme de Réussite Educative ▼



### DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

- Politique de la Ville, Centre Communal d'Action Sociale de Pierrelaye et Centre social ▼▼

Direction de la culture, sports, fêtes et cérémonie et vie associative (bibliothèque) ▼  
 Service Municipal de la jeunesse ▼

### SERVICE COORDINATEUR LOCAL

Services ou unités de gestion porteurs de projet dans le cadre des différents appels à projets et/ou impliqués dans les dispositifs mis en place dans le cadre du contrat (C.S, C.S.P.D.)

**Le concours des directions générales et des services support est transversal.**

---

## PARTICIPATION DES HABITANTS

Le Pôle ressources Ville et développement social œuvre, dans le cadre de son projet, à l'accompagnement des conseils citoyens du Val d'Oise afin de renforcer les conseillers dans leur capacité à coproduire la politique de la ville au niveau local.

Cet accompagnement se traduit à la fois par la mise en place de temps de co-formation à l'échelle du département à destination des conseillers, des techniciens des collectivités et des agents de l'État. Après des sessions relatives à l'éducation, à la santé et à la gestion urbaine et sociale de proximité, l'année 2019 est consacrée aux projets urbains ainsi qu'à la citoyenneté sous l'angle des valeurs de la République.

Plus spécifiquement, le Pôle ressources, avec l'appui de 2 jeunes volontaires en mission de service civique, travaille en direction des conseillers des villes de la CA Val Parisis. Cette démarche vise à renforcer les conseillers dans leur capacité à tisser du lien avec les habitants du quartier et à rendre visible l'instance : communication, échanges avec les habitants... Des outils de communication adaptés pour faire réseau au sein d'un territoire ainsi que des méthodes pour produire du débat et un regard sur le quartier ont été présentés.

En 2019, 7 séances seront développées dans le cadre de la co-formation et une dizaine dans le cadre de l'accompagnement ciblé (Val Parisis et Argenteuil).

## GLOSSAIRE

**ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat  
**ANRU** : Agence Nationale de Rénovation Urbaine  
**ARS** : Agence Régionale de Santé  
**ASL** : Atelier Socio-Linguistique  
**CA** : communauté d'agglomération  
**CALP** : Communauté d'Agglomération Le Parisis  
**CAVF** : Communauté d'Agglomération Val et Forêt  
**CAVP** : Communauté d'Agglomération Val Parisis  
**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales  
**CDDF** : Conseil pour les droits et les devoirs des Familles  
**CLAS** : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité  
**CLS** : Contrat Local de Santé  
**CLSM** : Conseil Local de Santé Mentale  
**CMP** : Centre Médico Psychologique  
**CMPP** : Centre Médico Psycho-Pédagogique  
**CLSPD** : Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance  
**DCPP** : Délégué à la Cohésion Police-Population  
**DEMOS** : Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale  
**E2C** : Ecole de la deuxième Chance  
**ETP** : Equivalent Temps Plein  
**EPIDE** : Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi  
**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
**ESS** : Economie Sociale et Solidaire  
**FIPD** : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance  
**FONJEP** : les postes FONJEP sont des subventions versées par l'état par l'intermédiaire du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire  
**FPH** : Fonds de Participation des Habitants  
**GIR** : Groupe d'Intervention Régional  
**GLTD** : Groupement Local de Traitement de la Délinquance  
**IAE** : Insertion par l'Activité Economique  
**ISC** : Intervenant Social en Commissariat  
**LAEP** : Lieu d'Accueil Enfant Parent  
**NPNRU** : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain  
**PFAD** : Policier Formateur Anti-Drogue  
**PIC** : Plan d'Investissement dans les Compétences  
**PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse  
**PRE** : Programme de Réussite Educative  
**PLS** : Prêt Locatif Social  
**PSQ** : Police de Sécurité du Quotidien  
**QPV** : Quartier Politique de la Ville  
**QRR** : Quartier de Reconquête Républicaine  
**REAAP** : Réseau d'Ecoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents  
**REP** : Réseau d'Education Prioritaire  
**REP+** : Réseau d'Education Prioritaire renforcé  
**RP** : Recensement de la Population  
**SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation  
**SRU** : Solidarité et Renouvellement Urbains  
**TFPB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties  
**TIG** : Travaux d'Intérêt Généraux  
**ZSP** : Zone de Sécurité Prioritaire

Fait le 22 JUIN 2020

Le préfet du Val d'Oise,

M. Amaury DE SAINT QUENTIN

Le Maire d'Ermont,  
M. Hugues PORTELLI



Le Maire d'Herblay-sur-Seine  
M. Philippe ROULEAU



Le Maire de Pierrelaye,  
M. Michel VALLADE



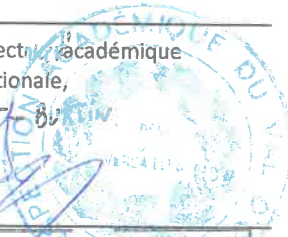
Le Maire de Taverny,  
Mme Florence PORTELLI



La Présidente du Conseil Régional d'Ile de France,  
Mme Valérie PECRESSE

L'inspectrice d'Académie et Directrice académique  
des services de l'Education Nationale,

Mme Justine ROUQUET



La Directrice Générale par Interim de la Caisse d'Allocations  
Familiales du Val d'Oise  
Mme Sylvie VALLE-LACOUTURE

Quartier de la Préfecture  
2, place de la Pargoire  
95019 CERGY PONTOISE CEDEX

BATIGERE, La Directrice Générale adjointe  
Mme Marie-Anne TARAUD

P.O. SB.

Le Président de la Communauté d'Agglomération

Le Parisis,  
M. Yannick BOËDEC



Le Maire de Franconville,  
M. Xavier MELKI



Le Maire de Montigny-Lès-Cormeilles,  
M. Jean-Noël CARPENTIER



Le Maire de Sannois,  
M. Bernard JAMET



Le Procureur de la République  
M. Eric CORBAUX



La Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise,  
Mme Marie-Christine COVACCHI

Présidente du Conseil départemental  
du Val d'Oise

La Déléguée Territoriale du Val d'Oise de l'Agence  
Régionale Régionale de Santé Ile-de-France  
Mme Anne CARLI  
Déléguée Départementale  
du Val d'Oise

Anne CARLI

1001 Vies Habitat, La Directrice Territoriale,  
Mme Myriam BERTRAND

Myriam BERTRAND

CDC Habitat, Le Directeur interrégional d'Ile de France,  
Monsieur Alain STEINFELD

Alain STEINFELD  
GADICOU JL  
A-Lady KIMPE.

SIGNATURES



ERIGERE, Le Directeur Général,  
M. Stanislas **JOBBE-DUVAL**



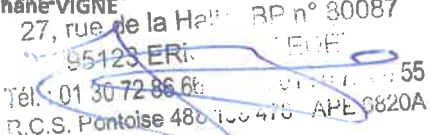
Immobière 3F, La Directrice Départementale,  
Mme Marie-Laure **LEMOINE**



Seqens, La Directrice déléguée Val D'oise,  
Mme Sandrine **DUHAMEL**



Val Paris Habitat, Le Directeur Général (OPH)  
M. Stéphane **VIGNE**  
27, rue de la Halle BP n° 80087  
95123 ERIBEAUME  
Tél. 01 30 72 86 66  
R.C.S. Pontoise 480 100 470 APE 0820A

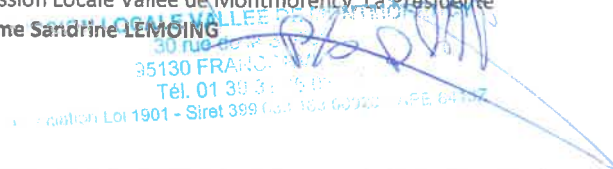


Pôle Emploi, Le Directrice Territoriale,  
M. Jean Philippe **DEL COURT**



Mission Locale Vallée de Montmorency, La Présidente  
Mme Sandrine **LEMOINE**

MISSION LOCALE VALLEE DE MONTMORENCY  
30 rue de la Halle  
95130 FRANCOISVILLE  
Tél. 01 30 31 15 07  
Mission Loi 1901 - Siret 399 000 100 60920 APE 0410Z



EPIDE, La Directrice de centre  
Mme Bettina **FENET**



LOGIREP, Le Directeur du Patrimoine,  
M. Eddy **BORDEREAU**



Val d'Oise Habitat, La Directrice Générale,  
Mme Séverine **LEPLUS**



VILOGIA, La Directrice Territoriale adjointe  
Mme Sandrine **SANGERMANI**



Mission Locale Taverny, Le Président  
M. Alain **BERGER**



E2C, Le Président  
M. Benjamin **CHKROUN**

